

MARCHE PUBLIC DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du
Code de la Commande Publique**

**sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, art. R2162-1 et
suivants du Code de la Commande Publique**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**OBJET : REALISATION DE PLANS TOPOGRAPHIQUES
ET LEVES DE RESEAUX**

**DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN PARC D'EXCELLENCE SUR
LE THEME DE L'ENERGIE SUR LA COMMUNE DE HATTEN (67690)**

Date limite de réception des offres : le mardi 19 août 2025 – 17h

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE FORET

4 rue de l'école - 67250 HOHWILLER

Tél : 03 88 05 61 10

Représenté par Monsieur Paul HEINTZ, Président

Adresse du profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Comptable public assignataire des paiements : Service de Gestion Comptable de Haguenau

CONTEXTE

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt est une collectivité territoriale située dans le Nord du département du Bas-Rhin (67) et dont le siège se trouve à Hohwiller, commune associée de Sultz-sous-Forêts. Elle regroupe 13 communes et une population d'environ 16 500 habitants en 2020. Elle occupe une partie de la région naturelle de l'Outre Forêt et est délimitée au Sud par la forêt de Haguenau.

La Collectivité s'est engagée dans la création d'un parc d'excellence sur le thème de l'énergie sur une superficie d'environ 40 hectares à Hatten, projet qui s'inscrit dans le cadre d'une réindustrialisation du territoire par l'utilisation de la géothermie profonde et en parfaite adéquation avec la stratégie bas-carbone instaurée par la loi du 17 août 2015. Devant l'urgence climatique et les objectifs de neutralité carbone visés, la volonté nationale tend à réindustrialiser le territoire français pour accueillir des industries actrices de la transition écologique. En mai 2024, par arrêté du ministre chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le projet du pôle d'excellence géothermique est devenu projet d'envergure nationale ou européenne (PENE) dans le cadre d'un forfait national, et non au niveau régional ou infrarégional.

La Collectivité a pour ambition de mettre au service du développement et du bien-être des habitants du territoire, des richesses qui seront produites grâce à l'exploitation de la chaleur et du lithium. La chaleur va permettre de fixer en Outre-Forêt les entreprises mais aussi d'en attirer de nouvelles qui pourront bénéficier d'une énergie entièrement décarbonée et profiter d'un prix stable, quel que soit les aléas géopolitiques.

Article 1 : OBJET DE LA MISSION

La présente consultation a pour objet les prestations attendues pour la réalisation des compléments de plans topographiques qui doivent comprendre des levés ou compléments de levés de réseaux dans le cadre des études pour la création d'un parc d'excellence sur le thème de l'énergie à Hatten (67, Bas-Rhin).

Les prestations comprennent :

- La réalisation d'une polygonale de rattachement (X, Y, Z) au système RGF93 CC49,
- La production d'un fichier 3D spécifique permettant la modélisation du terrain naturel pour un logiciel de conception 3d : points 3D, polygones 3D pour lignes d'arêtes, objets 3D (tampons, bouches à clé, murets, bâtiments, etc),
- Le type des fichiers de transferts et de levés sera au format autocad ou équivalent DWG.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Il est soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

Les prestations font l'objet d'un accord cadre à bons de commandes avec un maximum en valeur, passé en application des articles R 2162-1 et suivants du code de la commande publique.

Cet accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Montant maximum en valeur sur la durée du marché : 55 000 € HT

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des charges techniques
- Le bordereau des prix unitaires (accompagné du détail quantitatif estimatif)
- Les annexes : plan

Conditions d'obtention du dossier :

par téléchargement sur la plate-forme <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Article 3 : PRESENTATIONS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat devra fournir les pièces suivantes :

Dossier de candidature :

Pour justifier de la situation juridique (conformément à l'article R2143-3 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) :

- Une lettre de candidature (DC 1)
- Une déclaration du candidat (DC 2)

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 sur l'interdiction de soumissionner et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle

Dossier d'offre :

- L'acte d'engagement complété et signé
- Le bordereau de prix complété
- Un mémoire technique (calculé sur 100 points) comprenant :
 - o Equipe dédiée (30 points)
 - o Matériels utilisés (10 points)
 - o Cadences caractéristiques prévues (20 points)
 - o Mesures prises pour la sécurité des travailleurs (10 points)
 - o Mesures prises pour le maintien des circulations (10 points)
 - o Organisation du contrôle (20 points)

Le candidat est autorisé à ajouter toute pièce qu'il jugera nécessaire pour compléter son offre.

Les offres sont valables 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

En ce qui concerne la signature du marché, seul l'acte d'engagement avec le titulaire doit être signé. L'obligation de dématérialisation effective depuis le 1^{er} octobre 2018 n'a pas rendue la signature électronique obligatoire. De même que l'offre peut être déposée sans que l'acte d'engagement ne soit signé. Les candidats sont par conséquent informés que l'offre du titulaire pourra être rematérialisée le cas échéant, notamment l'acte d'engagement pour être signé.

Article 4 : VARIANTES

Pour le présent marché, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la présentation d'offre variante.

Article 5 : CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse, compte tenu des critères suivants et selon la pondération, sera retenue.

PRIX 60 %

Pour l'analyse c'est le prix indiqué au détail quantitatif estimatif qui est utilisé. La note relative au critère prix sera proportionnelle au rapport du prix de l'offre moins-disante dans le cadre de la formule suivante en parfaite adéquation avec le principe général de transparence des procédures (prix moins disant/prix de l'offre à noter *60). Il est toutefois précisé que ledit DQE ne sera pas rendu contractuel et servira uniquement à départager les offres. Ce sont les prix figurant dans le bordereau des prix (BPU) qui formeront la base financière du marché.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre sur le BPU prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du DQE sera rectifié en conséquence. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le BPU et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. Si lors de l'examen des offres, l'acheteur public estime nécessaire d'approfondir le contenu d'un ou plusieurs prix unitaires du BPU rempli par les candidats, ceux-ci devront lui communiquer les sous détails des prix correspondants dès qu'il leur en aura été formulé la demande.

VALEUR TECHNIQUE 30 %	Pour l'analyse de la valeur technique, la note considérée est définie par la formule suivante : valeur de l'offre à noter/valeur maximum *30. La valeur maximum étant la meilleure note (sur 100 points).
DISPONIBILITE 10 %	Pour l'analyse du délai, la note considérée est définie par la formule suivante : délai mini/délai de l'offre à noter *10. Le délai mini étant le délai le plus court exprimé par les candidats dans la même unité que le délai de l'offre à noter.

Article 6 : NEGOCIATION

La présente consultation étant passée selon la procédure adaptée, la négociation est autorisée d'office.

La négociation peut porter sur les prix, l'organisation des prestations, les modalités de réalisation et tout autre élément de l'offre sans remettre en cause les conditions initiales de la concurrence. Au cours de la négociation, les candidats peuvent être amenés à préciser, compléter ou modifier leurs offres, dans les strictes conditions d'égalité entre les candidats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier tous les éléments de l'offre avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable. Toutefois, si les offres sont économiquement satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché sur la base des offres initiales.

Article 7 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Elles doivent parvenir avant la date limite de remise des offres indiquée sur la première page du présent document.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation est devenue la règle. Cela suppose donc que les offres doivent exclusivement être remises par voie dématérialisée sur la plate-forme « alsacemarchespublics.eu » qui est le profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Une copie de sauvegarde au format papier peut néanmoins être adressée par voie postale, ou remise en mains propres, à l'adresse suivante et avec les mentions indiquées ci-après :

MAPA – ZI HATTEN levés topo et réseaux - RC

Communauté de Communes de l'Outre Forêt

Monsieur le Président

4 rue de l'école – 67250 HOHWILLER

MARCHE PUBLIC

LEVES TOPOGRAPHIQUES ET RESEAUX PARC D'EXCELLENCE A HATTEN

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Article 8 : MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être faites par écrit au plus tard avant le 06 août 2025 via le profil acheteur. La collectivité étant fermée pour congés d'été du 11 au 15 août 2025 inclus.

Le cas échéant les candidats peuvent prendre contact avec :

- Pour la partie technique : M. Dominique GODOT, chef de projet EGIS, représentant la maîtrise d'œuvre : 06 14 06 68 71 – dominique.godot@egis-group.com
- Pour la partie administrative : Mme Stéphanie SCHMITTER, assistante de direction CdC Outre Forêt : 03 88 05 61 10 – developpement@cc-outreforet.fr